

## Agent de service de sécurité incendie (SSIAP 1) » Formation des personnels des Services de Sécurité Incendie et d'Assistance aux Personnes

(Arrêté du 2 mai 2005 modifié par arrêté 22 décembre 2008 relatif aux missions, à l'emploi et à la qualification du personnel permanent des services de sécurité incendie des ERP et IGH)

### Programme de la formation :

#### 1<sup>ère</sup> partie : Le feu et ses conséquences

- o Le feu
- o Comportement au feu

#### ✓ 2<sup>ème</sup> partie : Sécurité incendie

- o Principes de classement des établissements
- o Fondamentaux et principes généraux de sécurité incendie
- o Desserte des bâtiments
- o Cloisonnement d'isolation des risques
- o Evacuation du public et des occupants
- o Désenfumage
- o Eclairage de sécurité
- o Présentation des différents moyens de secours

#### ✓ 3<sup>ème</sup> partie : Installations techniques

- o Installations électriques
- o Ascenseurs et nacelles
- o Installations fixes d'extinction automatique
- o Colonnes sèches et humides
- o Système de sécurité incendie

#### ✓ 4<sup>ème</sup> partie : Rôle et missions des agents de sécurité incendie

- o Le service de sécurité
- o Présentation des consignes de sécurité et main courante
- o Poste de sécurité
- o Rondes de sécurité et surveillance des travaux
- o Mise en œuvre des moyens d'extinction
- o Appel et réception des services publics de secours
- o Sensibilisation des occupants

#### ✓ 5<sup>ème</sup> partie : Concrétisation des acquis

- o Visites applicatives
- o Mises en situation d'intervention

- Programme détaillé pages suivantes -

Nombre de stagiaires : 6 à 12 stagiaires maximum

### Recyclages :

- o Recyclage tous les 3 ans.
- o Recyclage tous les 2 ans en matière de secourisme

**Public visé :** toute personne souhaitant se former aux bases de la sécurité incendie et désirant assurer la fonction d'agent des services de sécurité incendie et d'assistance à personnes dans les ERP ou IGH.  
Pour les PSH, veuillez nous contacter

Délai d'entrée en formation : 20 jours

**Objectifs pédagogiques :** Permettre aux stagiaires d'acquérir les connaissances théoriques et pratiques nécessaires en sécurité incendie, à la prévention dans les ERP ou IGH et à l'entretien des matériels et moyens de secours afin d'être capable d'assurer efficacement la fonction d'agent des services de sécurité incendie et d'assistance à personnes  
Préparer le stagiaire au passage et à l'obtention du diplôme SSIAP1 délivré par le Service Départemental d'Incendie et de Secours

**Prérequis (dispositions de l'article 4 §1 de l'arrêté du 2 mai 2005):**

- o Soit être titulaire de l'AFPS (Attestation de Formation aux Premiers Secours) ou de PSC1 acquis depuis moins de 2 ans
- o Soit être titulaire d'un CFAPSE, PSE1 ou SST en cours de validité
- o Avoir satisfait à l'évaluation préalable de la capacité à retranscrire des anomalies sur une main courante (lors d'une ronde et à alerter les secours).
- o Certificat médical d'aptitude physique de moins de 3 mois

**Animateur :** Formateur de qualification SSIAP 3

### Outils pédagogiques et techniques :

Salle de formation équipée :

- o Cours sur vidéo projecteur
- o Supports pédagogiques papier

Documents spécifiques

Matériels spécifiques (liste non exhaustive) :

- o Extincteurs gaz poudre et eau (2 par stagiaire),
- o Mannequin pour exercices pratique
- o Bac à feu écologique

### Évaluation des connaissances :

**Partie théorique : (30 mn)**

- o QCM de validation des connaissances (30 questions)

**Partie pratique : (15 mn)**

- o Ronde avec anomalie et sinistre sous le contrôle d'un jury présidé par le DDIS ou un de ses représentants.

### Sanction de la formation :

- o Certificat d'agent de sécurité (SSIAP 1) pour les stagiaires ayant réussi les épreuves théoriques et pratiques.- Attestation de compétence durée de validité 3 ans.

*En cas d'échec à une des épreuves, le candidat à un an pour repasser l'épreuve à laquelle il a échoué, sans suivre de nouveau la formation. Passé ce délai, une formation complète devra être à nouveau suivie avant de se représenter à un examen*



Durée : 10 jours - 70 heures  
Code module : SSIAP1

S.A.S. au capital de 1000 € – 30 Rue du 35<sup>ème</sup> Régiment d'Aviation 69500 Bron Siret : 847 712 510 00019  
APE : 8559A

Tél : 04 78 64 95 44 / Fax : 04 78 64 92 34 Email : [contact@aprformation.com](mailto:contact@aprformation.com) N° Direccte : 84 69 16351 69